

41. Jean-Baptiste Leuridan	201
42. Vincent Lagache	200
43. Florimond Ferret	199
44. Jean-Baptiste Deldale	196
45. Louis Delsalle	190
46. Célestin Droulers	171

COMMUNE DE CROIX.

1. Delannoy-Descamps	309
2. Louis Brulois	308
3. Pierre Gadonne	301
4. Jean-Baptiste Lezaire	297
5. Louis Démarcq	253
6. Henri-Joseph Lepers, adjoint	209
7. Jean-Baptiste Dupir	209
8. Pierre Delporte	200
9. Auguste Houzet	196
10. Méplon-Delaoutre	194
11. Prouvost-Lecontre	194
12. Jean-Baptiste Flipo	193
13. Jean-Baptiste Lampe	192
14. Lepers-Ducatteau	187
15. Jean-Baptiste Pluquet	187
16. Désiré Charlet	179

TOURCOING.

Sont nommés membres du Conseil municipal:

MM. Roussel-Defontaine, maire, Jules Leblan, adjoint au maire, Desurmont-Desurmont, Henri Desurmont, Jourdain Defontaine, Six-Lerouge, Philippe Motte, Debisschop père, Darras-Lemaire, Caulliez-Cateaux, Auguste Delmazure, Plouvier, André Delahaye, Duvillier-Duriez, C. Meurillon, Laloy, Delépouille-Van Eslande, Jules Leurent, Pollet, L. Vandeboulle, Jean-Baptiste Houzet, Louis Bernart, Alfred Leserre, Lucien Lorthiois, Herbeaux-Thibeauts.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Quelques personnes, dans l'intention d'exercer sur les élections municipales une influence contraire à l'administration, ont fait courir le bruit que l'on supprimerait, l'année prochaine, les prix accordés chaque année aux sociétés à l'occasion de la fête de l'Empereur.

Nous sommes autorisés à démentir ce bruit de la manière la plus formelle. J. R.

ERRATUM. — Il s'est glissé une faute typographique dans la circulaire adressée par M. le maire de Roubaix aux électeurs, et que nous avons publiée dans notre dernier numéro.

Nous avons imprimé: « Les candidats doivent donc prendre l'engagement de remplir exactement tous les droits attachés à cette fonction. » Il faut lire: Les devoirs attachés à cette fonction.

Par décision impériale du 16 août 1860, sur le rapport du ministre d'Etat au département de l'intérieur, une médaille d'argent a été décernée à M. J.-B. Ducrocq, notaire à Marcq-en-Barœul, président de la Société de secours mutuels de Saint-Jean.

Nous publierons prochainement le compte-rendu et l'état de situation de la Société de secours mutuels de Marcq-en-Barœul. Ce travail intéressant a été publié par les soins de M. Ducrocq, dont le dévouement aux intérêts de cette Société, vient d'être l'objet d'une si honorable distinction.

— Cette action ne peut ére supportée! s'écrie le second; capitaine, ce n'est pas là votre place... vous ne pouvez être le juge et le bourreau. D'ailleurs, si quelqu'un doit périr ce n'est plus ce jeune homme qui a racheté sa vie dans cette lutte. Comme second, après vous je dois donner l'exemple du courage et du dévouement. Je suis vieux, mais, je vous le dis, je ne pourrai jamais boire du sang humain; je viens de m'en convaincre à la fièvre qui s'est emparée de moi en voyant le jeune Pierre se débattre ainsi. Je prends donc sa place... me voilà! mais dépêchez-vous et ne me faites pas souffrir longtemps, si vous le pouvez.

Cet homme s'est laissé tomber, il attend le coup fatal. Mais un nouveau cri de joie se fait entendre. Le vaisseau qu'on avait d'abord aperçu dans le lointain, et dont on ne s'occupait plus, s'est avancé rapidement, poussé par un vent favorable et guidé par le signal qui était resté par hasard planté à la tête du navire.

Comment peindre le transport de ces malheureux qui, un instant auparavant, se livraient à toute la violence de leur désespoir? Les uns couraient çà et là, frappant du pied, se tordant les mains, déchirant leurs vêtements; les autres s'embrassaient, dansaient, chantaient et poussaient des éclats de rire comme dans un accès de folie. Ceux-ci restaient anéantis comme frappés de la foudre; ceux-là se jetaient à genoux, remerciant le ciel et la terre, et tombaient ensuite privés de sentiment.

Un canot se présente bientôt et reçoit ces infortunés qui sont transportés, avec les soins que réclame leur état, à bord d'un vaisseau qui fait précisément voile pour la France. Le jeune mousse, dont l'aventure vole de

Voici le texte d'une pétition signée par un grand nombre d'industriels du département du Nord et adressée à M. le Préfet.

« Monsieur le Préfet,

Le traité de commerce qui vient d'être conclu met l'industrie nationale dans la nécessité immédiate de travailler à sa conservation et à sa prospérité par tous les moyens dont elle peut disposer.

Or, l'emploi d'agents industriels intelligents et capables doit être compté au premier rang parmi ces moyens. C'est en effet de l'habileté de contre-maitres et des chefs de fabrication que dépendent principalement la supériorité des produits et la plupart des perfectionnements que comportent les procédés, les machines et les métiers.

Nous demandons, en conséquence, la création d'une école telle qu'il en existe en Angleterre, en Prusse, en Belgique, à Lyon, à Mulhouse; d'une école où les fabricants et les manufacturiers pourront trouver des employés possédant une instruction solide et préparatoire aux industries du Nord.

Les enfants de nos contre-maitres et de nos ouvriers, si intelligents qu'ils puissent être, n'ont, pour se préparer aux emplois qui les attendent, que l'instruction insuffisante des écoles primaires et de quelques cours spéciaux. Une école industrielle ouvrira l'entrée de carrières bien définies et assurées aux intelligences d'élite, et fera tourner au profit de la prospérité du pays une activité qui, mal dirigée, lui a été quelquefois fatale.

L'École professionnelle établie à Lille n'a pu répondre à tout ce qu'on en attendait, sans doute parce qu'elle existe depuis peu, mais surtout parce qu'une insuffisance de son organisation n'a point permis de n'y recevoir, comme dans les écoles spéciales, qu'un choix d'élèves intelligents admis après concours; parce que l'installation n'est point en rapport avec l'idée que l'on se fait d'une école industrielle, ayant des ateliers bien outillés, des machines et des métiers fonctionnant pour les démonstrations; des appareils réduits pour les procédés de fabrication, un enseignement scientifique donnant les meilleurs moyens suivis ou à suivre dans l'application, et montrant comment le concours mutuel de la théorie et de la pratique préserve des écarts et des mécomptes dans la voie des perfectionnements.

Nous pensons que des mesures peuvent être prises pour que, dès la rentrée prochaine, l'École soit constituée sur les bases voulues par un complément d'installation et par les dispositions administratives concernant les concours d'admission et la position des élèves. Il y a tout lieu d'espérer que les villes et les communes manufacturières mises en demeure de le faire, voteront des bourses, comme l'a déjà fait le Conseil général, en faveur d'enfants choisis parmi ceux de leurs écoles dès l'instant où, par les soins de l'administration, toutes les garanties auront été données sur l'institution dont il s'agit. Des industriels n'attendent que ce moment pour fonder quelques bourses particulières, et leur exemple trouvera des imitateurs, non seulement dans le Nord, mais dans les départements circonvoisins qui comptent déjà un certain nombre d'élèves à l'École professionnelle de Lille.

Le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur, qui a eu le premier l'idée des écoles industrielles, est trop favorable aux intérêts des grandes sources de la richesse nationale pour que nous n'ayons pas l'entière confiance que le plus grand centre manufacturier de la France sera bientôt doté d'une institution dont jouissent déjà d'au-

tres localités inférieures à la nôtre, quant à l'importance et à la variété des industries.

Et nous espérons tout, à cet égard, de votre intelligente sollicitude, Monsieur le Préfet, pour ce qui peut contribuer à la prospérité du vaste et beau département dont l'administration vous est confiée.

Nous sommes, avec respect, Monsieur le Préfet, vos très-humbles et très-dévotés serviteurs.

Les journaux de Bordeaux publient le communiqué suivant:

Suivant la loi et la jurisprudence, pour qu'une liste de candidats puisse être distribuée et colportée, il faut qu'elle ait été préalablement déposée au parquet, revêtue de la signature de chacun des membres qui la composent, ou que le préfet en ait autorisé la distribution.

Par suite de la demande qui lui en a été faite hier seulement à quatre heures, c'est-à-dire après la saisie qui avait été légalement opérée, le préfet, voulant laisser la plus libre appréciation aux électeurs, donne l'autorisation de distribuer et de colporter la liste intégrale dite des Comités réunis, bien que cette liste n'ait pas été signée par quelques-uns de ses membres, qui persistent dans leur refus de signature.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 14 au 20 août 1860 inclus, 24 garçons et 18 filles.

MARIAGES.

Du 20 août. — Entre Julien-Constantin-Joseph Wacrenier, contre-maitre de tissage, et Camille-Florine Lemahieu, hobeuse. — Liévin Delen, tourneur en fer, et Oncamma Demoor, journalière. — Jules-Benoît-Joseph Bernart, contre-maitre de teintures, et Henriette Gethals, sans profession. — Ivon Dhuygelaere, maître charron, et Renelde-Mathilde Nys, corsetière.

DÉCÈS.

Du 13 août. — Jean Delefortrie, 65 ans, garçon-boulangier célibataire, Jean-Ghislain. — Du 14. — Augustine-Flore Anicotte, 38 ans, journalière, épouse d'Albert Socolet, canton de l'Épeule. — Charlotte Mazure, 43 ans, ménagère, épouse de Martial-Joseph Delattre, au triez Saint-Joseph. — Louis-François Duriez, 61 ans, domestique, époux de Marie-Jeanne Pottier, Hôpital. — Godefroy Joriss, 36 ans, contre-maitre mécanicien, époux de Joséphine-Silvie Fivéze, rue Saint-Antoine. — Sophie Dewerpier, 18 ans, journalière, célibataire, Hôpital. — Du 15. — Isidore Hubaut, 20 ans, journalier, célibataire, à l'Embranchement. — Du 16. — Louis Dufermont, 64 ans, tisserand, époux d'Anne-Marie Louise Florquin, rue du Moulin. — Désiré-Louis Lecocq, 45 ans, cordonnier, époux de Sophie-Éléonore Vantalon, rue du Midi. — Du 18. — Fideline-Célestine Pollet, 38 ans, marchande-boulangère, épouse de Charles-Joseph Petit, rue de Nouveaux. — Du 19. — Isidore-Eleuthère Ecrepont, 54 ans, ouvrier maçon, veuf de Marie-Louise Deligne, Hôpital. — Jean-Baptiste Vianne, 64 ans, journalier, veuf de Barbe Devilde, Hôpital. — Du 20. — Louise Mayeur, 19 ans, journalière, célibataire, rue de l'Alouette. Plus 8 garçons et 2 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

COMICE AGRICOLE DE LILLE.

Le Comice rappelle que le Concours départemental d'animaux reproducteurs se tiendra le mardi, 4 septembre, à dix heures du matin, dans l'hémicycle de l'abattoir public de Lille.

Il embrassera les espèces chevaline, bovine, ovine, porcine et les animaux de basse-cour.

Ne seront admis à concourir que les animaux appartenant à des propriétaires, justifiant qu'ils les possèdent depuis plus de trois mois.

Les concurrents se feront inscrire au bureau d'enregistrement ouvert à l'abattoir de Lille, pendant toute la journée de la veille de l'exposition et la matinée du lendemain, jusqu'à neuf heures.

Le Concours de charrues, instruments aratoires et machines agricoles perfectionnées, ainsi que le Concours entre entrepreneurs de battage employant des machines locomobiles mues par vapeur ou par manège, auront aussi lieu le mardi 4 septembre prochain, à midi, sur l'exploitation de M. FRAPPÉ, à La Madeleine-lez-Lille.

La distribution des prix aura lieu en séance publique et solennelle, le dimanche 9 septembre.

Le Secrétaire-Général, A. CHARLES.

Ville de Roubaix

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS,

Pour la construction et l'exploitation d'un établissement de

LAVOIRS ET BAINS

Formée par acte passé devant M. LANVIN, notaire à Roubaix, le 20 août 1860.

Gérant de la Société, M. Loridant, Commissaire-Priseur.

Capital social 70,000 fr., divisé en 700 actions de 100 fr. chacune, garanti par la Ville, intérêts et amortissement.

Avantages de la souscription :

- 1° A une action donne droit :
- 1° A un intérêt annuel de 4 %, garanti par la ville de Roubaix;
- 2° Au remboursement, au pair, du capital dans le délai de 28 années par voie de tirage au sort, également garanti par la ville de Roubaix;
- 3° A une part proportionnelle dans les bénéfices et dans l'actif social;
- 4° A une action de jouissance, après remboursement du Capital, donnant droit seulement au partage dans les bénéfices pendant tout le temps restant à courir de la société.

De plus, la Société profitera :

- 1° De l'abandon gratuit, fait par la Ville, pendant la durée de son existence, du terrain sur lequel sera construit l'Etablissement;
- 2° De la subvention de 24,000 fr. accordée par l'Etat.

La souscription est ouverte :

A Roubaix et Tourcoing, chez MM. J. Decroix, Vermer, Verley et Cie.
A Lille, chez M. Verley, Decroix et Cie.
Elle sera close définitivement le 31 août.
Les versements auront lieu de la manière suivante, sur l'appel de M. Loridant :
Un quart en souscrivant.
Et les trois autres quarts, aux époques qui seront ultérieurement fixées par le Conseil de Surveillance. (2088)

PARFUMERIES DE M. CHALMIN.

Parmi tous les produits dont les annonces remplissent depuis quelque temps la quatrième page des journaux, il en est qui méritent de fixer d'une manière plus particulière l'attention des lecteurs, en raison des véritables services qu'ils sont appelés à rendre.

Dans ce nombre et au premier rang, nous croyons qu'il convient de placer ceux de M. CHALMIN, parfumeur, rue de l'Hôpital, 38 et 40, à Rouen, qui justifient complètement la vogue dont ils sont l'objet.

Aussi, aux personnes qui perdent leurs cheveux et désirent en arrêter promptement la chute, indiquerons-nous son Eau tonique et sa Pomme de Chatelaines, deux compositions qui, obtenues à la suite de nombreux essais, ont cela de particulier, c'est qu'en conservant la chevelure, elles la font épaisser, la raffermissent, la nettoient et donnent en même temps au cuir chevelu cette souplesse et ce brillant tant désirés, tout en rendant encore à la peau sa blancheur primitive.

A celles qui recherchent un moyen de calmer les démangeaisons occasionnées par l'action du rasoir, nous conseillerons l'emploi d'un nouveau cosmétique connu sous le nom de Pomme épidermique, dont les propriétés sont beaucoup supérieures au Cold-Cream et autres compositions employées jusqu'à ce jour sans aucun succès.

Enfin, et pour ne citer que quelques-uns des produits dont cet intelligent chimiste a doté la Société, nous désignerons sa dernière préparation appelée Ethersolène, avec laquelle toute personne peut enlever elle-même les taches faites avec des corps gras et résineux, soit peinture, suif, cire, etc., sur toute espèce de tissus, telles que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs même les plus délicates. Ce dernier produit est aussi employé avec un grand succès pour le nettoyage des gravures et des papiers.

bouche en bouche, devient l'objet des soins les plus assidus : on a bandé ses plaies, et les liments offerts par degrés et avec la plus grande prudence raniment peu à peu une vie près de s'éteindre.

Les naufragés ont revu leur patrie avec un sentiment inexprimable de bonheur. Pierre Kilnar et son oncle sont rentrés dans leurs foyers; la vieille mère presse son fils dans ses bras, et, après avoir laissé couler ses larmes au récit des maux qu'il a soufferts, elle s'écrie :

— Mon fils, mon cher fils! il vaut mieux rester pauvre que de courir ainsi après la fortune. A. DE ROOSMALEN.

Parmi tous les produits dont les annonces remplissent depuis quelque temps la quatrième page des journaux de France et de l'étranger, il en est un qui mérite de fixer d'une manière absolue l'attention des lecteurs, en raison des véritables services qu'il rend, et que justifie complètement la vogue dont il est l'objet : c'est l'EAU TONIQUE DE CHALMIN.

Elle est employée avec un grand succès contre les démangeaisons, sensibilité de la peau, pellicules écailleuses, cause provoquant la chute et la décoloration du cheveu; mais, grâce à ses propriétés régénératrices, cette merveilleuse composition favorise la production de nouveaux cheveux, leur rend souplesse et brillant et en retarde le blanchiment.

Cette composition toute hygiénique combat avec succès les effets corrosifs produits par la transpiration et auxquels ne peuvent résister les chevelures les plus abondantes.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs communication des propriétés d'un produit qui a mérité le surnom d'incomparable, et qui jouit d'une grande faveur parmi le monde élégant de l'Europe, et nous les invitons, s'ils veulent conserver une belle chevelure, à faire un usage journalier de cette précieuse découverte.

Dépôt à Roubaix, chez M. J. FAQUES, coiffeur.

— Non, je ne subirai pas les supplices que vous me réservez... Voici l'arme qui me protégera! Si je meurs, d'autres périront avec moi, car je me sens ranimé; mon courage m'est revenu à votre horrible aspect, et je vendrai cherement ma vie.

A ces mots prononcés avec l'exaltation que donne presque toujours une situation désespérée, on s'arrête, on se regarde, mais aux accents du capitaine qui voit son pouvoir détruit si l'ordre qu'il a donné n'est pas exécuté, la plupart se jettent sur le jeune mousse. En vain sa main tremblante, à l'approche de ces forcenés, a-t-elle voulu intimider les premiers assaillants; en vain il cria au premier mouvement qu'il voit faire contre lui :

— N'advancez pas! car si vous me tuez, après ma mort je reviendrai vous tourmenter, vous reprocher votre crime!

Il est accablé par le nombre et retombe pesamment sur le pont en ne prononçant plus que ce mot :

— Ma pauvre mère!

A une nouvelle injonction du capitaine, le coq, voyant que ses efforts sont inutiles pour sauver son neveu, animé par cet instinct secret de la conservation, quoique pénétré d'horreur, veut chasser la pitié de son âme. Il approche, le couteau fatal à la main... Mais ses yeux ont rencontré ceux de la victime...

— Oh! dit-il, jamais je ne pourrai! Tuez-moi donc avant lui!...

Le capitaine, que tous ces retards offensent, saisit la hache avec laquelle Kilnar avait aidé à relever le navire, et, levant lui-même le bras, il va frapper le jeune mousse, lorsque un autre bras l'arrête.